

DEC163053DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Monsieur Frédéric GALISSON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18/12/2015 nommant **Monsieur Jean-Michel JAULT** directeur de l'unité UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale » ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option **détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules** délivrée à **Monsieur Frédéric GALISSON** le 25/09/2015 par le CNRS formation entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 05/01/2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Monsieur Frédéric GALISSON, Ingénieur d'Etude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 25/09/2015.

Article 2 : Missions¹

Monsieur Frédéric GALISSON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Monsieur Frédéric GALISSON** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à LYON, le 26/01/2016

Le directeur d'unité
Jean-Michel JAULT

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement
partenaire

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

DEC161514dr08

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe ARNOULT, assistant de prévention (au sein de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » – GICC

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC163142DR08 du 21 janvier 2016 portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Christophe ARNOULT, dans l'unité du CNRS n°UMR7292 – GICC, à compter du 1^{er} juin 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 28 juin 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Visa du chef d'établissement
Philippe VENDRIX